

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet à 19 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 1^{er} juillet 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en Mairie de VIELLA.

Étaient présents : 11 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

DABADIE Alice, DARZAC Nicolas, DELORD Didier, FROUIN Michel, GOMEZ Louis, JACQMOT Patrick, LABORDE Cédric, LAMARQUE Jean-Michel, LASSERRE Jacques, RICHEVAUX Frédéric, THOMAS Jean-François.

Absent : 1 Guillaume LESCLOUPÉ

Excusés : 3 BILLÉ Christine, CALESTROUPAT Cindy, LANGLADE Christophe

Pouvoirs : 3 Christine BILLÉ donne pouvoir à Frédéric RICHEVAUX
Cindy CALESTROUPAT donne pouvoir à Alice DABADIE
Christophe LANGLADE donne pouvoir à Jean-François THOMAS

Madame Alice DABADIE a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020
- Election des 3 délégués et des 3 suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée concernant la rédaction du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 - Election des délégués pour les prochaines élections sénatoriales :

L'élection des délégués s'est déroulée selon le procès-verbal ci-joint : Voir **ANNEXE 1**

2- Questions diverses

Organisation de la cérémonie du 26 juillet 2020 :

La commémoration des combats de VIELLA du 26 juillet 1944 aura lieu en comité restreint. Les quelques invitations des instances administratives et des représentants des anciens combattants ont été envoyées. Les porte-drapeaux de la Commune de VIELLA sont :

Monsieur Georges DELORD

Monsieur Christophe LANGLADE

Monsieur Christian FROUIN

Monsieur Jean-Michel LAMARQUE

Concernant la visibilité et la sécurité des carrefours de la commune, Monsieur Louis GOMEZ demande s'il est possible d'organiser une corvée pour faucher les hautes herbes. Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que les travaux relatifs à la voirie relèvent de la compétence de la Communauté de communes Armagnac Adour et que l'Entreprise en charge du fauchage sur les voies communales de VIELLA interviendra les 13 et 15 juillet 2020.

L'ordre du jour étant terminé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 20 H 30.